

Di Rupo refuse son décumul FINANCIER IMMÉDIAT

▶ **“Promesse non tenue”, assène Bouchez**
aux deux premiers élus PS montois, Elio Di Rupo
et Nicolas Martin

▶ Cette nouvelle joute fait suite à une motion déposée, mais rejetée au conseil communal de ce mardi à Mons, concernant le plafonnement des rémunérations des élus socialistes à l'équivalent de l'indemnité parlementaire, et non plus aux 150 %.

Plafonnement voté lors du congrès du Parti socialiste le 2 juillet dernier.

“Le MR a déposé une motion hier soir lors du conseil communal de Mons pour que le différentiel salarial du bourgmestre mais aussi de son premier échevin soit reversé à la Ville. Ce qui aurait permis une économie de près de 120.000 euros par an. À notre grande surprise, le bourgmestre a refusé notre motion ! Ainsi, Elio Di Rupo et Nicolas Martin continuent de percevoir 150 %, soit près de 188.000 euros brut par an, découlant de leurs mandats de député et de membre d'un exécutif communal.”

SELON LE MR, “il était important, au nom de la transparence, que les choses soient connues de la population et que

l'ambiguïté régulièrement entretenue par le PS sur cette question soit levée.”

Bourgmestre à Mons et président du PS, Elio Di Rupo a néanmoins rappelé à Georges-Louis Bouchez “qu'il était au conseil communal de la Ville de Mons, pas au Parlement fédéral, ni au parlement wallon, et encore moins au siège du Parti socialiste !”, insistant sur “l'attitude destructrice” du libéral, qui vient de lancer une précampagne à Mons pour, dit-il, rétablir la vérité.

“J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur la question du décumul”, a précisé Elio Di Rupo. “Je serai le premier à appliquer la règle du décumul des rémunérations dès que celle-ci sera décidée par les instances ad hoc. Mais, en l'occurrence, cette décision ne relève absolument pas des compétences de ce conseil communal en terrain de jeu”, a-t-il rétorqué, renvoyant au passage le chef de file libéral “s'occuper de ses salades”.

C.Ti.